

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] projet arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse 2023/2024

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 29/04/2023 17:31

JE N'APPROUVE PAS CET ARRÊTÉ ET JE M'EN

EXPLIQUE

Déjà la période complémentaire est trop précoce pour les jeunes qui , même sevrés sont encore dépendants de leur famille

C'est contraire aux recommandations de la Convention de Berne

Même concernant les adultes c'est une chasse

- cruelle
- problématique pour les espèces cohabitantes
- inutile sur une population peu dynamique et fragile souffrant d'une grande mortalité juvénile et largement victime de la circulation routière

Les dégâts occasionnés par les blaireaux ne sont pas chiffrés et peuvent être contrés par des méthodes connues (répulsifs - clôtures électriques - talus artificiels)

Cette chasse est très impopulaire quant aux méthodes employées ce qui explique que d'autres départements n'autorisent plus cette période complémentaire